

Le compte personnel de formation en 2023

Baisse des entrées en formation

En 2023, 1 335 900 formations sont suivies dans le cadre du compte personnel de formation (CPF), en baisse de 28 % par rapport à 2022. Ce recul est dû à la mise en place de mesures de régulation et de sécurisation, en particulier [France Connect+](#) fin 2022.

Le repli est plus marqué chez les utilisateurs ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat. Ces derniers restent plus nombreux que dans la population active, mais leur part diminue en 2023.

Le domaine des transports, dont les formations au permis de conduire de catégorie B connaît une baisse limitée (-4 %), reste le premier domaine de formation, avec un tiers des formations réalisées en 2023. Les formations à la création d'entreprise, en bureautique et en langues sont en très forte baisse. Un dixième des formations CPF sont financées en partie par la personne formée, ses droits ne suffisant pas à couvrir le coût de la formation.

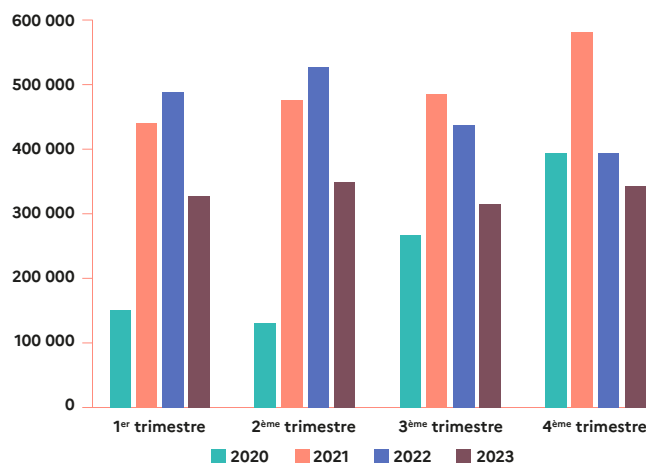
En 2023, les entrées en formation dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF) s'élèvent à 1 335 900, en baisse de 28 % par rapport à 2022. Cette diminution de plus de 500 000 entrées intervient après l'introduction de plusieurs évolutions dans le dispositif au cours de 2022, dont certaines en fin d'année : renforcement de la sécurité pour l'inscription en formation ([France Connect+](#)), déréférencement de certaines certifications auparavant éligibles au CPF, suppression des organismes de formation non certifiés [Qualiopi](#), mise en place d'une nouvelle procédure d'enregistrement des organismes de formation, interdiction de la prospection commerciale non sollicitée (encadré).

Le nombre d'entrées en formation en 2023 est inférieur à 2022 sur les quatre trimestres de l'année (graphique 1). L'écart est particulièrement élevé au premier semestre, avec une baisse

d'un tiers du nombre d'entrées. Le repli, qui est encore de plus d'un quart au troisième trimestre, s'avère plus modéré au quatrième trimestre (-13 %) : le quatrième trimestre 2022 était déjà affecté par la mise en place, fin octobre 2022, de [France Connect+](#) (encadré). Le niveau des entrées est proche de celui de 2022 en novembre (-5 % sur un an) et même supérieur en décembre (+8 %) ([tableau A en ligne](#)).

Certains utilisateurs mobilisent leur CPF plusieurs fois au cours du temps. 12 % des 1 160 100 utilisateurs du CPF en 2023 participent à au moins deux formations au cours de cette année ([tableau B en ligne](#)). Par ailleurs, un quart des individus entrés en formation CPF en 2023 ont déjà mobilisé au moins une fois leur CPF entre 2020 et 2022 ([tableau C en ligne](#)).

GRAPHIQUE 1 | Entrées en formation CPF par trimestre, entre 2020 et 2023



Note : données 2020, 2021 et 2022 révisées depuis la dernière publication « Le Compte personnel de formation en 2022 », Dares.

Lecture : 344 200 entrées en formation CPF ont été dénombrées au quatrième trimestre 2023.

Champ : entrées en formation CPF ; France.

Source : SI-CPF, extraction mars 2024, traitement Dares.

Une baisse plus forte pour les moins diplômés

L'ampleur de la baisse du nombre d'entrées en formation en 2023 est proche de celle que soient la classe d'âge chez les moins de 60 ans – qui représentent environ 95 % des utilisateurs du CPF – et le sexe ([graphiques A et B en ligne](#)). Par conséquent, les répartitions par âge et par sexe sont semblables à celles observées en 2022. En 2023, les moins de 40 ans restent majoritaires parmi les utilisateurs du CPF (57 %) ; ils sont même davantage présents qu'au sein de la population active (44 %). À l'inverse, les 50-59 ans sont particulièrement sous-représentés (15 % parmi les utilisateurs du CPF, 24 % parmi la population active). Les 60 ans ou plus, qui représentaient déjà une faible part des utilisateurs du CPF, connaissent la plus grande baisse du nombre d'entrants entre 2022 et 2023 (-43 %). La part de femmes utilisatrices du CPF est toujours très proche de celle de la population active (49 %). Les Franciliens comptent pour 29 % des entrants en formation CPF en 2023, alors qu'ils représentent 19 % de la population française¹ ([tableau D en ligne](#)).

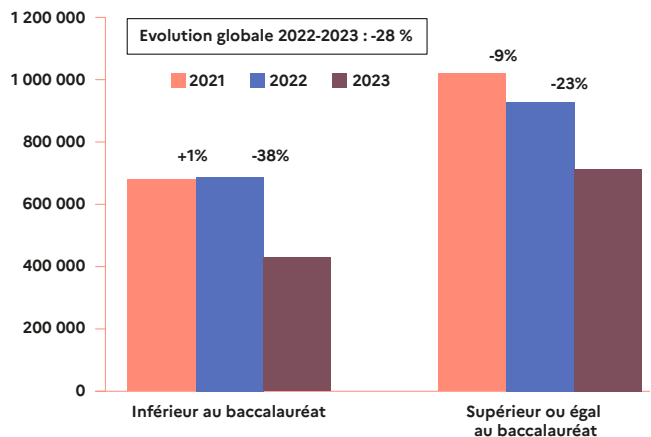
En 2023, la baisse du nombre d'entrants est d'autant plus importante que le niveau de diplôme des utilisateurs est peu élevé. Ainsi, le nombre d'entrants diminue de 38 % pour les utilisateurs du CPF ayant un niveau d'études inférieur au baccalauréat, contre 23 % pour les autres ([graphique 2](#)). Par conséquent, si la part des utilisateurs du CPF ayant un niveau d'études inférieur au baccalauréat (37 %) est toujours supérieure en 2023 à la proportion d'actifs ayant ce niveau d'études dans la population générale (33 %), elle décroît par rapport à l'année précédente (- 6 points, [graphique C en ligne](#)). Inversement, la part des titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou égal au baccalauréat parmi les utilisateurs du CPF augmente entre 2022 et 2023 (de 57 % à 61 %), bien qu'elle soit toujours inférieure à la proportion d'actifs ayant ce niveau d'études dans la population générale (67 % en 2023).

La part des demandeurs d'emploi est assez stable, autour de 30 %² des utilisateurs du CPF, en 2022 comme en 2023.

Un quart des formations CPF consacrées à la préparation du permis de conduire

Pour la cinquième année consécutive [1], le domaine des transports rassemble le plus d'entrées : il en représente 451 400 en 2023, soit 34 % des formations commencées cette année-là ([tableau 1](#)). La préparation au permis de conduire de catégorie B est, depuis 2020, la formation la plus suivie parmi celles financées par le CPF (23 % des entrées en 2023), et représente 68 % du domaine des transports en 2023. Si la part des transports dans l'ensemble des formations réalisées est au plus haut en 2023, ce domaine est un peu affecté par la baisse du recours au CPF, avec un recul de 4 % des entrées en formation par rapport à 2022.

GRAPHIQUE 2 | Nombre d'entrants en formation CPF par niveau de diplôme en 2021, 2022 et 2023, et évolutions sur un an



Note : la catégorie des "Non-enseignés", dont l'effectif, très faible, est en augmentation entre 2022 et 2023, n'est pas représentée dans ce graphique. Lecture : 712 800 individus titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat utilisent au moins une fois leur CPF en 2023, soit une baisse de 23 % par rapport à 2022, tandis que le nombre total d'utilisateurs du CPF diminue de 28 % sur la même période.

Champ : entrants en formation CPF ; France.

Source : SI-CPF, extraction mars 2024, traitement Dares.

Le repli du nombre d'entrées est nettement plus marqué dans d'autres domaines. C'est le cas pour les formations portant sur le développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles : elles chutent de moitié en un an, mais ce domaine reste toujours en deuxième position en termes de nombre d'entrées. La baisse provient notamment des formations à la création d'entreprise (-69 %), qui voient leur périmètre restreint en avril 2022. Le recul du nombre de bilans de compétence est en revanche contenu (-7 %) et leur part dans le total des formations réalisées augmente même très légèrement (6 % contre 5 % en 2022). Le domaine des langues étrangères se situe toujours au troisième rang (11 % des entrées en formation) mais son nombre d'entrées diminue de 40 %. Le domaine du secrétariat-bureautique, en quatrième position, baisse de 44 % : les formations en bureautique reculent de 55 % et ne représentent plus que 7 % des entrées en 2023, contre 11 % en 2022.

Quelques domaines voient leur nombre d'entrées augmenter. Le domaine des spécialités plurivalentes de la communication connaît une hausse très marquée (+122 %). Il fait son apparition en 2023 dans le classement des 10 premiers domaines, grâce à la certification « Titre professionnel Concepteur Designer UI » préparant au métier de webdesigner, qui est proposée par des organismes de formation créés majoritairement en 2021 et 2022. Les formations en commerce, vente sont en légère hausse (+3 %).

Certaines formations sont plus prisées par certains profils. Le permis de conduire de catégorie B attire particulièrement les jeunes et les Franciliens ([tableau E en ligne](#)). Ainsi, 45 % de ces formations commencées en 2023 sont réalisées par des individus âgés de moins de 30 ans, alors que ces derniers représentent 26 % des entrants en formation CPF, et 44 % par des résidents d'Île-de-France (contre 30 % des entrants en 2023). Les bilans de compétences sont plus souvent choisis par des femmes

¹ Cette comparaison est établie sur les individus âgés de 20 à 64 ans en France métropolitaine et DOM.

² La part d'informations non renseignées augmente sensiblement en 2023 sur la catégorie socioprofessionnelle (passant de 2 % en 2022 à 5 % en 2023). Cela concerne des personnes qui ne sont pas identifiées comme demandeurs d'emploi, pour lesquelles il n'est donc pas possible de fournir la catégorie socioprofessionnelle.

TABLEAU 1 | Les 10 premiers domaines en termes d'entrées en formation CPF en 2023

En %

	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Transports, manutention, magasinage <i>dont permis B</i>	25,0 13,0	23,8 14,7	25,5 17,2	33,8 22,9	-4,1 -3,7
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles <i>dont formations à la création d'entreprise</i> <i>dont bilans de compétences</i> <i>dont VAE</i>	16,4 8,6 5,4 2,2	15,9 10,3 3,9 1,4	21,3 14,9 4,9 1,5	14,5 6,4 6,2 1,8	-50,6 -68,8 -6,9 -11,4
Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales	17,1	18,6	13,5	11,1	-40,4
Secrétariat, bureautique <i>dont formations en bureautique</i>	7,6 6,8	9,9 8,7	11,7 10,5	9,0 6,5	-44,3 -55,2
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission	4,1	6,0	4,5	4,5	-26,6
Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes	2,2	2,8	2,4	3,1	-5,0
Spécialité plurivalentes de la communication	1,0	0,7	0,6	1,8	121,9
Enseignement, formation	1,4	1,2	2,4	1,7	-47,5
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3,6	2,8	2,4	1,7	-48,5
Commerce, vente	0,8	1,0	1,1	1,5	3,3
Autres	21,0	17,3	14,8	17,1	-16,5
Total	100	100	100	100	-27,7

Note : données 2020, 2021 et 2022 révisées depuis la dernière publication « Le Compte personnel de formation en 2022 », Dares. Les domaines « Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles », « Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales », « Secrétariat, bureautique », « Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission » et « Enseignement, formation », sont retraités pour disposer de catégories homogènes dans le temps.

Lecture : 22,9 % de l'ensemble des formations réalisées en 2023 sont des permis de conduire de catégorie B, dont le nombre diminue de 3,7 % par rapport à 2022. Champ : entrées en formation CPF ; France.

Source : SI-CPF, extraction mars 2024 ; traitement Dares.

(68 % contre 49 %), des individus de 30 à 49 ans (67 % contre 54 %), ayant un niveau de diplôme supérieur ou égal à bac+2 (60 % contre 38 %) ou résidant en France métropolitaine hors Île-de-France (80 % contre 68 %). La validation des acquis de l'expérience (VAE) intéresse plus souvent les femmes (65 %), les personnes titulaires d'un diplôme égal au CAP/BEP ou au baccalauréat (63 % contre 44 % toutes formations confondues) ainsi que les individus résidant en France métropolitaine hors Île-de-France (75 % contre 68 %) et ceux résidant dans les DOM-TOM (5 % contre 2 %). Les formations en langues et en bureautique concernent davantage les 40 ans ou plus (respectivement 56 % et 60 % contre 44 %) mais leur public diffère quant au niveau de diplôme : les formations en langues sont en majorité choisies par des individus titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au bac +2 (60 % contre 38 % pour l'ensemble des formations), tandis que les formations en bureautique intéressent plus souvent les personnes ayant un niveau d'études inférieur ou égal au baccalauréat (71 % contre 60 %).

Les formations à distance en forte baisse

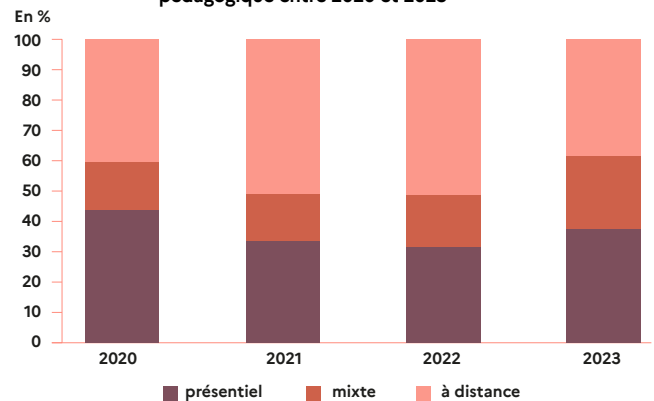
Parmi les formations CPF commencées en 2023, seules 39 % se déroulent à distance³, contre 52 % en 2022 et 51 % en 2021 (graphique 3). Elles connaissent une baisse particulièrement marquée (- 46 %). Ce résultat est à mettre en relation avec la forte diminution des entrées en formation dans les domaines des langues étrangères, de la création d'entreprise, de la bureautique et de l'informatique, où les formations ont le plus souvent lieu à distance ([tableau F en ligne](#)).

³ Les formations à distance sont celles dont le suivi ne nécessite pas une présence physique sur le lieu de formation. Elles se déroulent généralement par le biais de supports informatiques.

⁴ Les formations en présentiel sont celles qui requièrent la présence physique du stagiaire sur le lieu de formation.

⁵ Formations combinant des cours en présentiel et à distance.

GRAPHIQUE 3 | Répartition des formations CPF par modalité pédagogique entre 2020 et 2023



Lecture : 38,6 % des formations CPF débutées en 2023 se déroulent à distance. Champ : entrées en formation CPF ; France.

Source : SI-CPF, extraction mars 2024, traitement Dares.

La part des formations CPF débutées en 2023 qui se déroulent en présentiel⁴ passe de 32 % en 2022 à 37 % en 2023. Cette hausse est principalement due à la place grandissante des formations dans le domaine des transports : celles-ci représentent 34 % des entrées en formation CPF en 2023 (+8 points en un an) et 61 % d'entre elles sont réalisées en présentiel.

La modalité pédagogique « mixte »⁵, qui représente désormais 24 % des entrées, est la seule à augmenter entre 2022 et 2023 (+2 %). Ce type de formule concerne en particulier le permis de conduire de catégorie B (48 %), la VAE (44 %) ainsi que les bilans de compétences (37 %).

ENCADRÉ • Les évolutions récentes du CPF

Depuis novembre 2019 et la mise en place du parcours d'achat direct et du service numérique « Mon compte formation », l'ensemble des actifs, à l'exception des agents publics, peuvent mobiliser leurs droits CPF sans intermédiaire. Les principales formations éligibles au financement par le CPF préparent des certifications inscrites aux répertoires nationaux administrés par France compétences (répertoire spécifique (RS) et répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)). Les formations préparant à la création d'entreprise, au permis de conduire, et celles permettant de réaliser un bilan de compétences ou de valider des acquis de l'expérience (VAE) sont également éligibles à titre dérogatoire.

Au cours du premier trimestre 2022, l'offre de formation éligible se transforme. France compétences revoit les conditions d'accès à ces répertoires, diminuant drastiquement le nombre de certifications susceptibles d'être préparées grâce au CPF entre fin 2021 et mi-2022. La liste des organismes de formation habilités à préparer les certifications inscrites sur ces répertoires est également revue.

Par ailleurs, les organismes de formation non détenteurs de la certification Qualiopi sont progressivement supprimés du catalogue. À ces actions de régulation, s'ajoutent la suppression de formations frauduleuses, ainsi que la précision du périmètre des formations relevant de la création ou de la reprise d'entreprise, excluant notamment celles se limitant à un métier ou un geste professionnel.

Au cours du second semestre 2022, la principale évolution concerne le processus lié à la demande de formation, à travers la mise en place, le 25 octobre, de France Connect+. Ce dispositif repose sur la création d'une identité numérique par La Poste et renforce les règles d'identification des stagiaires. Son introduction se traduit par une diminution de la fraude au CPF reposant sur une usurpation d'identité. Par ailleurs, une nouvelle procédure d'enregistrement des organismes de formation est mise en œuvre à partir de début octobre. Enfin, la loi du 19 décembre 2022 interdit la prospection commerciale non sollicitée en faveur de formations délivrées dans le cadre du CPF.

Une formation CPF sur dix financée en partie par l'utilisateur

87 % des formations CPF commencées en 2023 sont financées exclusivement par les droits CPF de l'utilisateur, tandis que 13 % nécessitent des financements complémentaires (tableau 2). Lorsque les droits accumulés ne permettent pas de couvrir l'ensemble du coût de la formation, l'utilisateur participe financièrement dans la plupart des cas. Ainsi, 10 % des formations CPF sont réalisées avec une participation financière de l'utilisateur, soit 78 % des formations cofinancées. Par ailleurs, 2 % des formations CPF sont financées tout ou partie par France Travail, et 1 % par d'autres financeurs (entreprises, conseils régionaux, Opcv).

La part des formations avec participation financière de l'utilisateur est plus élevée en 2023 qu'en 2021 (9 %) et 2022

TABLEAU 2 | Part de dossiers cofinancés et type de cofinancements entre 2020 et 2023

	2020	2021	2022	2023
Part de dossiers cofinancés	13,5	13,3	11,6	13,4
Part de dossiers avec participation financière...				
... de l'utilisateur	11,4	9,2	8,8	10,5
... de France Travail (ex-Pôle emploi)	1,8	2,2	2,0	2,1
... d'un autre financeur	0,3	2,0	1,1	1,2

Note : un dossier de formation CPF peut bénéficier de plusieurs cofinancements. Lecture : 13,4 % de l'ensemble des formations CPF commencées en 2023 font l'objet d'un cofinancement. 2,1 % bénéficient d'un financement de France Travail (ex-Pôle emploi).

Champ : entrées en formation CPF ; France.

Source : SI-CPF, extraction mars 2024 ; traitement Dares.

(9 %), en lien probablement avec l'introduction de mesures de régulation, notamment l'interdiction de prospection commerciale non sollicitée (encadré).

Johanna Bismuth (Dares)

Pour en savoir plus

- [1] Bismuth J. (2023), « [Le Compte personnel de formation en 2022 : un léger repli des entrées en formation après le pic de 2021](#) », *Dares Résultats*, n° 53, septembre.
- [2] Mahieu R. (2023), « [L'évolution des prix des formations financées par le CPF entre 2020 et 2022](#) », Caisse des Dépôts, Questions Politiques Sociales, *Les Études* n° 41.
- [3] Bousquet G. (2024), « [La formation professionnelle financée par le CPF en 2023 : quels sont les prix de formation ?](#) », Caisse des Dépôts, Questions Politiques Sociales, *Les Brèves* n° 26, juillet.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Sabine Clerc

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
de la Santé et des Solidarités

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE